



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PLAN RÉGIONAL DE MISE EN ŒUVRE COMPLET POUR LA SÛRETÉ ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI-SECFAL)

DIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PLAN AFI-SECFAL

Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail et des projets du Plan AFI-SECFAL pour l'année 2020

(Note présentée par le Secrétariat du Plan AFI-SECFAL)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail présente les informations relatives à l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du Plan AFI-SECFAL pour l'année 2020; des projets spécifiques aux États approuvés et à la mise en œuvre des Décisions et recommandations de la neuvième réunion du Comité directeur. La note présente également au Comité directeur le programme de travail et les projets du Plan pour l'année 2021, pour examen et approbation.

La suite à donner par la réunion au **Paragraphe 3**.

<i>Objectifs stratégiques</i>	B : Sûreté de l'aviation et facilitation
-------------------------------	---

1 INTRODUCTION

1.1 La présente note contient des informations relatives à l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du Plan AFI-SECFAL pour l'année 2020 et des projets spécifiques aux États (**Pièce jointe A**), des Décisions et recommandations de la neuvième réunion du Comité directeur qui s'est tenue virtuellement le 28 juillet 2020 (**Pièce jointe B**), et du programme de travail du Plan pour l'année 2021 (**Pièce jointe C**).

1.2 Les activités de soutien aux États du programme de travail 2021 sont basées sur les tâches nécessaires à la mise en œuvre des projets spécifiques aux États approuvés par le Comité directeur. L'évaluation et l'analyse des besoins entrepris par le Secrétariat du Plan ont également contribué à l'élaboration des projets prioritaires. En outre, le programme de travail comprend les tâches à long terme (2021-2023) et celles liées à la mise en œuvre des Cibles de Windhoek révisées, alignées sur le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP), ainsi que celles reportées du programme à moyen terme (2018-2020) du Plan. Les difficultés nées de la pandémie de Covid-19 ont entraîné des retards et des contretemps dans la réalisation de certaines activités.

2. ANALYSE

2.1 La neuvième réunion du Comité directeur, qui s'est tenue virtuellement le 28 juillet 2020, a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail du Plan pour 2019 et a approuvé rétrospectivement le programme de travail 2020. Malgré les circonstances et les restrictions imposées par les États en raison de la Covid-19, les activités du Plan telles qu'approuvées, y compris les tâches reportées et la mise en œuvre des Décisions et recommandations du Comité directeur, se sont poursuivies à distance.

2.2 La priorité a été accordée à l'assistance et au soutien des efforts déployés par les États pour mettre en œuvre les Recommandations de l'Équipe spéciale de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) et de l'Équipe spéciale de haut niveau de l'Union africaine sur la stratégie de relance du secteur de l'aviation civile en Afrique après la Covid-19. Conformément au mandat qui leur a été confié, le Secrétariat et le Président du Comité directeur ont fourni à la Secrétaire générale et au Conseil de l'OACI les informations et les mises à jour nécessaires sur les progrès enregistrés.

2.3 Pour tirer parti des synergies, le Plan s'est concentré sur l'amélioration du mécanisme de coordination et de collaboration existant entre les partenaires et les parties prenantes du Plan aux niveaux national et régional. Profitant de l'amélioration des plateformes en ligne et du développement fulgurant des TIC, le Plan a adopté l'utilisation de méthodologies et d'outils à distance pour mener des activités telles que des webinaires, les ateliers et les réunions.

2.4 En reconnaissance de la Déclaration de 2021 comme Année de la culture de la sûreté, des activités appropriées ont été élaborées par le Plan pour assurer une sensibilisation efficace sur le concept en tant que pilier du GASeP. Les activités sont concentrées sur la promotion de du programme de la culture de la sûreté.

2.5 Parmi les autres domaines d'intervention, citons l'aide aux initiatives des États pour renforcer les contrôles aux frontières, l'amélioration de la sensibilisation et de l'évaluation des risques, l'amélioration de la surveillance de la sûreté de l'aviation et des activités de contrôle de la qualité, la mise en place d'un mécanisme de financement durable du Plan, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de projets prioritaires basés sur des besoins urgents afin de soutenir la relance après la pandémie de Covid-19.

2.6 Depuis la dernière réunion du Comité directeur, plusieurs réalisations ont été accomplies, dont les plus importantes sont les suivantes:

- a) L'assistance à distance et la mise en œuvre du programme de travail du Plan AFI-SECFAL, l'appui à la mise en œuvre de la Déclaration et des Cibles de Windhoek alignées sur le (GASeP). Toutes les activités ont été menées virtuellement ou à distance en raison des restrictions de voyages dues à la Covid-19.
- b) Les projets spécifiques à l'Angola et à Djibouti qui ont été interrompus en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19 et des restrictions connexes ont été réactivés et soutenus à distance. Le projet de l'Angola a été achevé en juin 2021 et les objectifs visés consistant à renforcer le cadre réglementaire ont été atteints. Le projet de Djibouti est en cours et sa première phase sera achevée en juin 2021. Pour diverses raisons de sécurité, de politique intérieure et à cause de la Covid-19, les activités sur site du projet de la République Centrafricaine (RCA) et du projet de la Guinée-Bissau sont en attente. Toutefois, l'assistance à distance se poursuit.
- c) Il convient de noter que les activités de soutien aux deux États où des SSeC ont été recensées nécessitent une mission sur site si les objectifs du projet doivent être atteints. Il est également prévu que des missions sur site seront nécessaires pour la mission de validation dans l'un des États où des préoccupations significatives de sûreté (SSeC) ont été recensées, une fois que les restrictions seront assouplies et que les activités sur site seront relancées. Il est impératif que d'autres méthodes soient explorées de manière innovante pour permettre la réalisation de la mission de validation.

- d) En guise de mesure d'atténuation de l'incidence de la réduction des missions sur site pour les activités d'assistance, le Bureau régional a développé un outil d'assistance à distance pour appuyer la mise en œuvre des Plans d'actions correctives de l'USAP-CMA. Au cours de cette période, 14 États ont bénéficié d'une assistance à distance, à savoir les Comores, le Botswana, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, le Tchad, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Zimbabwe.
- e) Le Plan a amélioré le suivi à distance de la mise en œuvre des Cibles de Windhoek et des recommandations de la CART, ainsi que du document d'orientation connexe « Paré au décollage » à travers les trousseaux de mise en œuvre (iPacks) pour la relance et la résilience de l'aviation civile. Jusqu'à présent, l'Eswatini, la Gambie, le Malawi et la Sierra Leone ont bénéficié du parrainage dans le cadre de l'initiative de la Direction de la Coopération technique de l'OACI pour les iPacks. En outre, la formation et la sensibilisation ont également été fournies à travers des webinaires.
- f) Suite à l'introduction d'activités de portée limitée de l'USAP-CMA, six États (Botswana, Gabon, Gambie, Rwanda, Sénégal, et Togo) ont fait l'objet d'audits à distance et des progrès significatifs ont été enregistrés vers l'atteinte des Cibles 2020 du GASep (80% des États doivent atteindre un taux moyen de mise en œuvre effective (EI) de 65%). Malgré le faible niveau d'activités de l'USAP-CMA en raison de la pandémie de Covid-19, le taux moyen actuel d'EI de la Région AFI est passé de **59,71% en 2020 à 61,66% en 2021**. En dépit du faible nombre d'activités de l'USAP-CMA pour valider les progrès des États, le taux de mise en œuvre depuis le lancement du Plan est passé de **53,06% en 2015 à 61,66%** en juin 2021.
- g) Suite à la mise en œuvre du Programme de collaboration des experts en matière de sûreté et de facilitation (AFI-CES), sous les auspices de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) en 2020, les ateliers d'initiation visant à renforcer les capacités des experts et garantir l'exécution efficace des tâches de soutien sur site ont repris en 2021. Le Programme AFI-CES a été élaboré pour fournir une assistance aux États en échangeant les experts de la Région AFI et en les mettant à contribution.
- h) En collaboration avec le Secrétariat de l'OACI et les institutions des Nations Unies concernées, le Plan a fourni un soutien constant à la Commission de l'Union Africaine (CUA) et aux États de la Région AFI pour le développement du passeport électronique africain, en appui à la politique de libre circulation des personnes de l'Agenda 2063 de la CUA. L'on espère que la délivrance du passeport électronique africain favorisera la mise en œuvre des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et des systèmes de données des dossiers passagers (PNR).
- i) Depuis novembre 2020, le nombre d'États AFI ayant adhéré au Répertoire de clés publiques (RCP) de l'OACI est passé de **3 à 14** et quatre États sont dans la phase finale d'adhésion au RCP de l'OACI. En coordination avec le siège de l'OACI, le Conseil international des aéroports (ACI), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Union européenne (UE) et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations unies (UNCTED), des initiatives conjointes sont entreprises pour améliorer la mise en œuvre des RPCV/PNR.
- j) Afin de soutenir la relance après la Covid-19, quatre projets prioritaires seront entrepris en 2021 grâce au financement d'un montant de **553 000 CAD** accordé par la Secrétaire générale de l'OACI. Un financement volontaire d'un montant de 150 000 USD de l'Arabie saoudite et de 100 000 USD provenant d'un financement volontaire du Qatar dans le cadre du Fonds volontaire de l'OACI. En plus des 553 000 CAD, le Conseil de l'OACI a approuvé l'octroi de **500 000 CAD**, représentant un report de l'exercice 2020, qui seront consacrés aux activités identifiées par Plan pour la période 2021-2023.
- k) Conformément au document de programme, la Secrétaire générale de l'OACI et le Président du Comité directeur ont présenté des rapports verbaux au Conseil de l'OACI. En outre, le Président du Comité directeur a fait une présentation détaillée lors d'une séance d'information informelle au Conseil sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan, ses réalisations, ses défis et ses priorités futures. Tous les exposés ont souligné la nécessité d'établir un mécanisme de financement durable du Plan dans le cadre du budget ordinaire de l'OACI.

- 1) Le Plan a lancé quatre activités prioritaires, notamment le soutien à la mise en œuvre des Recommandations du CART, le cours de facilitation, la plateforme d'apprentissage en ligne (accès restreint et formation périodique des inspecteurs), l'atelier de sensibilisation et de mise en œuvre de la Stratégie TRIP de l'OACI. Sur les 500 experts de la Région AFI qui devaient bénéficier du cours, 43 experts d'Éthiopie, du Kenya, d'Afrique du Sud, du Ghana, du Nigeria et du Liberia ont reçu une formation en juin 2021.

2.7 En ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre des Décisions et Recommandations de la neuvième réunion du Comité directeur, plusieurs actions ont été entreprises dans le cadre de l'assistance et du soutien à distance. Les détails de l'état d'avancement de la mise en œuvre sont présentés dans la **Pièce jointe B** et le Secrétariat du Plan continuera à fournir des mises à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre à chaque réunion du Comité directeur.

2.8 La pandémie de Covid-19 et les restrictions connexes ont posé d'énormes défis au Plan AFI-SECFAL et ont, dans une large mesure, aggravé les problèmes de longue date inhérents à la poursuite des objectifs du Plan. Les contraintes liées à l'inadéquation des infrastructures aéronautiques pour permettre une conformité effective avec les SARP de l'OACI, ainsi que le retard dans la mise en œuvre des cibles de Windhoek et du GAsEP et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies (UNSCR)) sur la sûreté de l'aviation et les contrôles aux frontières qui restent en vigueur.

2.9 Parmi les autres difficultés majeures rencontrées du Plan figurent le manque de financement durable pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail, des priorités et des projets spécifiques aux États en cours ; la lenteur des États à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le contrôle aux frontières, y compris la mise en œuvre des systèmes des RPCV et du PNR et l'adhésion au RCP de l'OACI. Parmi les autres obstacles majeurs, citons le faible engagement politique en faveur de l'aviation en général, et les défis législatifs dans certains États.

2.10 Les contributions et promesses financières volontaires et en nature des États et des partenaires, demeurent insuffisantes pour soutenir les activités du Plan. Au 30 juin 2021, le solde du Fonds est de 304 000 CAD (sans compter les 553 000 CAD alloués par la Secrétaire générale de l'OACI). Les prévisions budgétaires du Plan pour 2021 ont été révisées pour tenir compte des fonds alloués par la Secrétaire générale afin de mettre en œuvre les activités prioritaires de l'année 2021. Les prévisions budgétaires révisées, d'un montant de 1 260 000 USD, sont présentées pour approbation de façon rétrospective. Les détails de l'état financier, des prévisions budgétaires des projets prioritaires, et des prévisions budgétaires figurent dans la **Pièce jointe C**.

2.11 Compte tenu de la nécessité d'accorder la priorité aux activités du Plan dans le contexte de la Covid-19, tout en poursuivant la mise en œuvre des objectifs du Plan AFI-SECFAL, le Secrétariat a pris en compte les activités visant à atténuer certains des défis du Programme de travail 2021 (**Pièce jointe D**). Le programme de travail comprend toutes les activités et tous les projets non achevés en 2020, les tâches de mise en œuvre des Décisions et des recommandations de la neuvième réunion du Comité directeur qui n'ont pas encore été entièrement appliquées, et les activités de 2021, Année de la culture de la sûreté (YOSC) (2021). En outre, sont prises en compte dans les activités du Plan à long terme (2021-2023) et le déploiement des trousseaux de mise en œuvre de la CART (i-Packs) de l'OACI pour atténuer l'impact négatif de la crise Covid-19 sur la sûreté de l'aviation et la facilitation.

3. SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

3.1 Le Comité directeur est invité à :

- a) prendre note des informations fournies dans la présente note, et en particulier la mise en œuvre du programme de travail du Plan pour 2020 et des projets spécifiques aux États, comme le souligne la **Pièce jointe A**;
- b) prendre note des informations fournies dans la présente note, et en particulier la mise en œuvre des Décisions et recommandations de la neuvième réunion du Comité directeur présentées dans la **Pièce jointe B**;
- c) noter et approuver rétrospectivement les quatre activités prioritaires incluses dans le

- d) programme de travail et devant être entreprises en 2021;
- d) encourager l'inscription au nouveau cours de l'Annexe 9 – Facilitation, et la désignation de participants à ce cours FAL dispensé dans le cadre du Plan;
- e) examiner et approuver rétrospectivement le programme de travail du Plan AFI-SECFAL pour 2021, présenté dans la **Pièce jointe D**;
- f) Examiner et approuver rétrospectivement les prévisions budgétaires pour l'année 2021, présentées dans la **Pièce jointe C**;
- g) féliciter les États, le Conseil de l'OACI et les partenaires pour leur soutien constant au Plan AFI-SECFAL, à travers le plaidoyer et les contributions en ressources humaines et financières;
- h) reconnaître la contribution de la Secrétaire générale de l'OACI, Dr Fang Liu, et son appui au Plan AFI SECFAL, depuis sa conception.

